

2026-06-25-22 : Convention de partenariat et subvention 2026 à Initiative Anjou

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :40
Pouvoirs :4
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 19/06/2026
Date d'affichage: 21 JUIL. 2026

Étaient présents :

Pierre-Pascal BIGOT, Laura CLÉMENT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Jérôme DELOIRE, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Amélie PAQUEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Jean-François PERDRIAU, Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ, Claire VIAL, Jean-Pierre BOISIAUD, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATÉ, Gilles HAMON, Jacques MATHIEU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Nicolas GUYOT, Bastian GENTE, Yamina RIOU, Bénédicte ANGLES, Maryse GUEMAS, Vincent REBILLARD, Jean-Yves CHATILLON, Brigitte OLIGNON

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Yamina RIOU donne pouvoir à Juanita FOUCHER, Bénédicte ANGLES donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Maryse GUEMAS donne pouvoir à Joël ESNAULT

Secrétaire de séance : Juanita FOUCHER

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260625-2026-06-25-22-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU le projet de convention de partenariat entre Initiative Anjou et la CCVHA pour l'exercice 2026 ;

VU l'action « Poursuivre et renforcer l'animation économique du territoire », objectif opérationnel 3.2.1 du Projet de territoire ;

VU l'orientation RSO « E7-PA 24- 2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDÉRANT que le dispositif Initiative Anjou permet d'accompagner financièrement les porteurs de projets et entreprises dans leurs projets de création, reprise et développement par l'attribution de prêts d'honneur qui proviennent, entre autres, de BPI France et d'abondements effectués par les communautés de communes ;

CONSIDÉRANT la participation de la CCVHA au fonctionnement de l'association pour un montant de 7 000 € au titre de l'année 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention de partenariat entre la CCVHA et Initiative Anjou pour l'année 2026 ;**
- **De verser une subvention de 7 000 € pour l'exercice 2026 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la présente convention de partenariat ainsi que tout autre document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 25 juin 2026
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Juanita Foucher

Secrétaire de Séance

Président



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260625-2026-06-25-22-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.